

Et si vous deveniez Médecin Conseil à l'ARS Bretagne ?

Référence PEP : 2022-903202

Profil

- Médecin inspecteur de santé publique
- Praticien hospitalier
- Praticien conseil
- Médecin contractuel

Conditions

Délégation Départementale des Côtes d'Armor

Lieu : Saint-Brieuc

Vos missions

Le (la) conseiller(ère) médical (e) est chargé **de mettre en œuvre, suivi et évaluation des politiques publiques sur les territoires de santé** :

Offre hospitalière :

Suivi des établissements de santé du département des Côtes d'Armor :

- Participation au suivi des GHT et des projets médicaux des territoires de la DD 22 ;
- Contribution à l'élaboration du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens), projet d'établissement, revue annuelle de contrat, contrat de retour à l'équilibre, commission médicale d'établissement ;
- Avis techniques sur les dossiers d'autorisations d'activité de soins, visites de conformité, dossiers et validation des reconnaissances d'activité, conventionnement USLD, aptitude des étudiants IFAS et IFSI ;
- Suppléance au MISP chargé de la représentation de l'agence aux commissions de suivi de l'unité pour malades difficiles (UMD) du CH de Plouguernevel ;

Membre de la commission de contrôle de l'Unité de Coordination Régionale (UCR) dans le cadre du contrôle externe de la production des informations médico-administratives des établissements de santé dans le cadre de la tarification à l'activité en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie.

Contribution à l'analyse de l'activité des établissements de santé

Offre de soins ambulatoires :

- Accompagnement à la mise en place des dispositifs prévus à la stratégie nationale de santé et de la loi de transformation du système de santé du 24 juillet 2019 : plateformes territoriales d'appui existantes ou à venir après évolution des réseaux de santé ;
- Appui à la mise en œuvre du service d'accès aux soins ;

Offre médico-sociale :

- Appui médical à la déclinaison de la politique concernant le grand âge, visites de conformité, validation des coupes PATHOS dans les EHPAD
- En tant que de besoin, appui médical de la DD pour les établissements et services médico-sociaux du handicap.

En transversalité :

- Participation à la mission d'animation du territoire couvert par la DD 22 sur le champ de compétences transversales : ambulatoire, sanitaire, médico-social personnes âgées.

Participation à l'élaboration et mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques publiques régionales :

Le conseiller médical est chargé(e) de la coordination régionale des thématiques suivantes :

- Soins palliatifs, en lien direct avec le DAA et DAH, avec la déclinaison régionale du 5ème plan national soins palliatifs, accompagnement et suivi de la Cellule Régionale d'Animation en Soins Palliatifs (CARESP) de Bretagne, animation des instances régionales de concertation avec les acteurs professionnels et représentants des usagers
- Insuffisance rénale chronique (IRC) en lien direct avec DAH

Il s'agit, dans le cadre du bilan du Projet Régional de Santé 2 de la préparation du PRS 3 et de sa mise en œuvre opérationnelle, de porter et d'animer la politique régionale sur ces thématiques, prospective, concertée avec les acteurs, et de piloter les plans d'actions régionaux.

Cette réponse repose sur un diagnostic régional et une déclinaison des orientations nationales.

Cette coordination implique l'animation d'un groupe technique régional (GTR) dédié à chaque thématique et une contribution à des GTR transversaux. Le conseiller médical contribue à la réflexion sur les projets transversaux en lien avec les partenaires externes, les professionnels de santé, conseils départementaux, santé public France...

Il /elle participe en tant que de besoin aux groupes de réflexion nationaux et coordonne des appels à projets

Gestion de crise :

- Participation au COD
- Contribution à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles
- Participation aux exercices et mises en œuvre du plan ORSAN

Réclamations et signalements :

- Participation à l'instruction des dossiers relevant d'une compétence médicale
- Appui aux chargés de mission
- Participation en tant que de besoin à la commission réclamation ARS-CD

Inspections :

- Participation à des inspections sur les champs sanitaire, médico-social et ambulatoire

Le médecin peut également se voir confier certaines missions ou projets qui relèvent du siège.

Participation aux astreintes médicales ARS

Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

L'organisation régionale est fondée sur un ancrage territorial de proximité avec 4 délégations territoriales (Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan). Les délégations territoriales sont organisées en deux départements : le département VSS-SE et le département action et animation territoriale. Elles assurent des missions régionalisées (comité médical des PH, transports sanitaires, certificats de prélèvements sanguins, laboratoires de biologie médicale) ainsi que des missions exercées pour le compte des préfets (soins psychiatriques sans consentement).

La Direction, les équipes des **Délégations territoriales** :

- Contribuent à l'organisation de l'offre de santé, à l'instruction des dossiers d'autorisation, à la négociation des CPOM, à la gouvernance des établissements locaux (suivi des projets d'établissement, participation aux instances) et participent à la définition du programme d'inspection et contrôle.
- Contribuent à l'accompagnement des professionnels de santé libéraux dans un objectif de continuité des soins en ville comme à l'hôpital
- Accompagnent et régulent les interventions des acteurs de la prévention sur le territoire
- Mettent en œuvre les programmes territoriaux de santé (PTS) et leurs plans d'action, notamment dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS).

L'ensemble de ces missions sont coordonnées sur chacun des huit territoires de santé par un coordonnateur de territoire.

Le département VSS-SE regroupe les équipes du pôle Veille et Sécurité Sanitaires et du pôle Santé Environnement.

Les missions du département VSS-SE s'inscrivent dans la démarche globale de protection de la santé actuelle et des générations futures, selon plusieurs objectifs :

- Mieux connaître les dangers pesant sur l'environnement et la santé humaine afin de prendre des mesures pour prévenir et limiter les risques,
- Réduire les conséquences des pollutions sur la santé, pour la protéger de façon durable,
- Informer sur la qualité des milieux et sur les risques sanitaires liés à leur dégradation,
- Assurer la réception des signalements de maladies à déclaration obligatoire et autres maladies nécessitant la mise en œuvre de mesures de prévention, d'infections nosocomiales et de tout événement pouvant avoir un impact sur la santé des bretons. Recommander et veiller à la mise en œuvre des mesures de prévention adaptées.
- Participer à la planification et à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles.

Connaissances:

- Connaissance des politiques sanitaires et sociales
- Organisation et fonctionnement du système de santé
- Cadre légal et réglementaire de la santé publique
- Connaissances médicales et associées
- Pertinence des actes
- Connaissance des contextes d'exercice médical et des bonnes pratiques en santé
- Connaissance de l'environnement institutionnel, administratif et partenarial
- Connaissance des normes juridiques et techniques du domaine médical
- Connaissance du PMSI souhaitable

Savoir-être:

- Sens de la médiation, et de la diplomatie
- Ecoute et réactivité
- Avoir une force de conviction
- Communication en interne et en externe
- Autonomie
- Capacité d'adaptation
- Capacité à travailler en équipe

Savoir-faire:

- Discerner les enjeux spécifiques, anticiper et prendre des initiatives dans des domaines sensibles
- Réaliser un diagnostic et une analyse, avec une prise en compte multifactorielles, afin de proposer des arbitrages et d'aider à la décision.
- Créer et animer un réseau de partenaires.
- Animer des groupes de travail
- Concevoir, proposer et mettre en œuvre des solutions qui contribuent à optimiser les ressources au regard des besoins des territoires
- Concevoir des plans d'actions et piloter leur mise en œuvre
- Mettre en œuvre les techniques de négociation professionnelle, animer une équipe, des réunions...

 **Conditions particulières**

- Complexité du poste à activités multiples, besoin de priorisation des activités. Nécessité d'une veille documentaire permanente sur l'ensemble des champs.
- Participe au dispositif d'astreinte médicale sur la base du volontariat

Vous souhaitez mettre vos compétences au service de l'intérêt général ?

 **Pour candidater**

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation à ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr

Avant le 09/06/2022

Précisez dans l'objet de votre e-mail la référence PEP (affichée en haut de cette fiche de poste).